



www.secourir.com

APPEL GRATUIT

0.800.112.220



Exercice d'évacuation

Extrait de l' Article R.232-12-20 du code du travail : « ... ces exercices et essais périodiques doivent avoir lieu au moins tous les six mois ».

Objectifs:

- Tester le bon fonctionnement des avertisseurs sonores et visuels,
- Vérifier les connaissances des consignes de sécurité et les itinéraires empruntés,
- Vérifier la bonne exécution des rôles de chacun,
- Chronométrer l'évacuation totale des personnes présentes dans l'établissement.

Participants :

Tout le personnel de l'établissement ainsi que tout le public.

Formateur :

Sapeur Pompier Professionnel Formateur spécialisé en prévention.

Durée :

1 à 3 heures.

Programme :

Mise en fumée du bâtiment / Déclenchement de l'alarme générale / Evacuation jusqu'au point de rassemblement / Débriefing avec les responsables d'évacuation / Rapport d'évacuation envoyé par la suite.

Tarifs :

- 50€/heure.
- + 0,5€/km aller-retour.

Une question

0.800.112.220

APPEL GRATUIT